



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom du produit : Poudre sèche de graphite
Autres identifiants : G Plus, G-1, graphite
Code(s) du produit : CH543, CH532
Code(s) de modèle pour les extincteurs : Aucun
Utilisation recommandée : Extincteur pour feux de métaux. Non destiné à la consommation humaine ou animale.
Fabricant : AMEREX CORPORATION
Adresse Internet : www.amerex-fire.com
Adresse : 7595, Gadsden Highway, P.O. Box 81
Trussville, AL 35173-0081
États-Unis d'Amérique
Numéro de téléphone de l'entreprise : (205) 655-3271
Adresse e-mail : info@amerex-fire.com
Contact en cas d'urgence : Chemtrec 1(800)424-9300 ou
(703) 527-3887
Modifié : 20 mars 2018

Section 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

GHS – Classification

Santé	Environnement	Physique
Toxicité aiguë : Catégorie 5	Aucun	Aucun
Corrosion / irritation cutanée :	Aucun	Aucun
Sensibilisation cutanée :	Aucun	Aucun
Yeux : Catégorie 2A	Aucun	Attention
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – Catégorie 3 (Exposition unique – Respiration)	Aucun	Attention
Cancérogène : Catégorie Aucune	Aucun	Aucun

GHS - Symbole(s) de l'étiquette :



Si pressurisé : Gaz sous pression



GHS - Mot(s) :

Attention

Autres dangers ne résultant pas de la classification : Peut créer de la poussière dangereuse pendant l'expédition, la manipulation et l'utilisation. Peut former des concentrations de poussières

combustibles dans l'air. La poussière est un conducteur d'électricité. Cette poussière peut causer des conditions glissantes si elle est rependue sur le sol.

GHS - Phrases de risque

Danger pour le GHS	Code(s) GHS	Phrase (s) de code
Physique	H229	*- Contenu sous pression ; peut exploser s'il est chauffé.
Santé	H315 319 335	Provoque une irritation cutanée. Provoque une grave irritation des yeux. Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Environnement	Aucun	
De précaution :		
Généralités	P101	Si des conseils médicaux sont nécessaires, garder à disposition le récipient ou l'étiquette du produit.
Préventions	P251 261 264 280	Ne pas percer ou brûler, même après utilisation. Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Laver soigneusement la peau exposée après manipulation. Porter des gants de protection / des vêtements de protection / une protection oculaire / une protection du visage.
Réponses	P312 321 373 302+352 304+340 305+351+338 332+313 337+313 342+311	Appelez un médecin si vous ne vous sentez pas bien. Traitement spécifique (voir Section 4. Mesures de premiers secours). Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou prolongées. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau. EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur dans un endroit ventilé. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées - continuer à rincer. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. Si l'irritation des yeux persiste, consulter un médecin. En cas de symptômes respiratoires : appeler un médecin.
Stockage	P410+403	*- Protéger du rayonnement solaire. Entreposer dans un endroit bien ventilé.
Disposition	P501	Éliminer le contenu par l'intermédiaire d'une entreprise d'élimination des déchets agréée. Les conteneurs contaminés devraient être éliminés comme produit non utilisé.

* - Si sous pression

Section 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	Numéro CE	REACH Numéro d'enregistrement	CAS Numéro	Poids %
Graphite	231-955-3	Non Applicable	7782-42-5	> 99

Effets néfastes sur la santé, et symptômes : Gravement irritant pour les yeux; peut causer une irritation des voies respiratoires.
Irritant léger pour les muqueuses et la peau.
Les symptômes d'inhalation comprennent la toux, l'essoufflement et la production de crachats noirs.
L'exposition chronique peut causer une pneumoconiose, une maladie fibreuse ou aggraver une maladie pulmonaire existante.

Section 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Exposition des yeux :	Provoque une irritation. Se rincer les yeux à l'eau et recommencer jusqu'à ce que la douleur cesse. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement retirées, continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation s'étend, ou si des changements de la vision apparaissent.
Exposition cutanée :	Peut provoquer une irritation cutanée. En cas de contact, rincer abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste
Inhalation :	Peut causer une irritation, accompagnée de toux et d'apparition d'expectorations noires. En cas d'irritation ou de détresse respiratoire, transporter la victime à l'air frais. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Ingestion :	Les symptômes de surdosage peuvent inclure des difficultés respiratoires et des crachats noirs. Si la victime est consciente et alerte, donnez 2 à 3 verres d'eau ou de lait à boire. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin immédiatement. Ne laissez pas la victime sans surveillance. Pour éviter l'aspiration du produit avalé, allonger la victime sur le côté avec la tête plus basse que la taille
Conditions médicales possiblement aggravées par l'exposition :	L'inhalation du produit peut aggraver des problèmes respiratoires chroniques existants tels que l'asthme, l'emphysème ou la bronchite. Le contact avec la peau peut aggraver une maladie cutanée existante. Une surexposition chronique peut provoquer une pneumoconiose (maladie du «poumon poussiéreux»).

Section 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Propriétés inflammables :	Ininflammable
Point d'éclair :	Non déterminé
Moyens d'extinction appropriés :	CO ₂ , eau pulvérisée, poudre chimique sèche ou mousse. Ne pas utiliser de jet d'eau si de la poussière est présente.
Produits de combustion dangereux :	Peut libérer du CO ou du CO ₂ .

Données d'explosion :

Sensibilité à un impact mécanique : Pas sensible

Sensibilité à une décharge statique : Peut conduire de l'électricité ou une charge statique.

Dangers inhabituels d'incendie / d'explosion : La poussière en suspension dans l'air peut être explosive à des concentrations élevées. Le feu peut produire des gaz irritants et toxiques qui peuvent causer des brûlures cutanées et aux yeux.

Équipement de protection et

Précautions pour les pompiers :

Comme dans tout incendie, portez un appareil respiratoire autonome à pression. NIOSH (approuvé ou équivalent) et équipement de protection complet.

Section 6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions personnelles :

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Le risque de glissade est important; ne pas marcher sur le produit déversé. Le graphite peut devenir une poussière combustible s'il est libre dans l'air. Minimiser la poussière en suspension dans l'air.

Équipement de protection individuelle :

Porter un EPI tel que spécifié à la Section 8. Balayer et mettre en conteneur pour l'élimination ou la récupération. Il est conseillé de passer l'aspirateur ou la serpillère pour éviter la dispersion de la poussière.

Procédures d'urgence :

Le graphite peut devenir une poussière combustible s'il rentre en suspension dans l'air.

Méthodes de confinement :

Empêcher toute fuite ou tout déversement si cela peut être fait en toute sécurité. Le matériel doit être collecté mécaniquement et jeté dans des conteneurs appropriés

Méthodes de nettoyage :

Éviter la formation de poussière. Nettoyer le matériau libéré en utilisant un aspirateur, un balai humide ou une serpillère une pelle pour minimiser la production de poussière. Utiliser des sacs et des fûts pour l'élimination dans des récipients correctement étiquetés.

Précautions environnementales :

Empêcher le matériau de pénétrer dans les égouts pluviaux ou les moyens de transport vers les cours d'eau.

Autre :

Si le produit est contaminé, utiliser un équipement de protection individuelle et un dispositif de confinement appropriés en fonction de la nature du produit chimique ou du produit le plus toxique du mélange.

Section 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions personnelles :

Utiliser un équipement de protection individuelle approprié lors de la manipulation ou de l'entretien de l'équipement et bien se laver après la manipulation (voir Section 8).

Conditions de stockage /
manipulation en toute sécurité :

Conserver le produit dans son contenant d'origine. Prévenir la chute. Ne pas laisser près des sources de chaleur.

Produits incompatibles :

Ne pas mélanger avec d'autres agents d'extinction. Conserver à l'écart des sources d'inflammation et de la lumière directe du soleil.

Produits de décomposition dangereux :

Oxydes de carbone, oxydes de potassium.

Polymérisation hasardeuse :

Ne se produira pas.

Section 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Nom chimique	PEL OSHA	ACGIH TLV	DFG MAK *	EU BLV
Graphite	15 mg/m ³ (total) 5 mg/m ³ (respirable)	2 mg/m ³ (respirable)	4 mg/m ³ 1,5 mg/m ³ (respirable)	Non Applicable

* DFG MAK - Limites réglementaires de l'Allemagne, OSHA PEL - Limites réglementaires aux États-Unis, ACGIH TLV - Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux valeur limite de seuil, EU BLV - Valeurs limites biologiques de l'UE : **PNOC - Particules non classifiées ailleurs (ACGIH) également appelées particules autrement réglementé (OSHA) *** NR = non réglementé. Toutes les valeurs sont des concentrations moyennes pondérées dans le temps de 8 heures.

Contrôles d'ingénierie :

Douches
Stations de lavage oculaire
Systèmes de ventilation

Équipement de protection individuelle - EPI Code E :

Le besoin d'une protection respiratoire n'est pas obligatoirement nécessaire pendant une exposition à court terme. EPI utilisation pendant le processus de production doit être évalué indépendamment.



Protection des yeux / du visage :

Lunettes de protection chimique

Protection du corps et de la peau :

Porter des gants /combinaisons en nitrile ou en matériaux similaires si nécessaire

Protection respiratoire :

Si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation est ressentie, une protection respiratoire approuvée par le NIOSH doit être portée. Utiliser des respirateurs P100 pour une exposition limitée. Utiliser un respirateur à purification d'air (APR) avec des filtres à particules à haute efficacité (HEPA) pour une exposition prolongée. Des respirateurs à aduction d'air à pression positive peuvent être nécessaires pour les concentrations élevées de contaminants dans l'air. Une protection respiratoire doit être fournie conformément aux exigences actuelles en matière de sécurité et de santé. Le besoin d'une protection respiratoire n'est pas susceptible d'être utilisé à court terme dans des zones bien ventilées.

Mesures d'hygiène :

De bonnes pratiques d'hygiène personnelles sont indispensables. Éviter la nourriture, le tabac et autres contacts entre la main et la bouche lors de manipulation. Se laver soigneusement après manipulation.

Section 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :

Gris foncé à noir, inodore, poudre fine, texture glissante

Poids moléculaire :

12,01 g/mole

Odeur :

Inodore

Seuil olfactif :	Aucune information disponible
Température de décomposition °C :	Aucune information disponible
Point de congélation °C :	Non applicable
Point initial d'ébullition °C :	>4 000
État physique :	Poudre cristalline
pH:	Non applicable
Point d'éclair °C :	Aucune information disponible
Température d'auto-inflammation °C :	452 - 518
Point / plage d'ébullition °C :	Non applicable
Point / plage de fusion °C :	Environ 3 600 °C
Inflammabilité	Non inflammable, sauf en tant que poussières en suspension dans l'air.
Limites d'inflammabilité / d'explosion dans l'air °C :	Supérieures – Non ; Inférieures- Non
Propriétés explosives :	Explosif lorsque le produit est sous forme de poussière
Propriétés oxydantes :	Aucun
Composant volatile (% vol) :	Non applicable
Taux d'évaporation :	Non applicable
Densité de vapeur :	Non applicable
Pression de vapeur :	1 mm HG à 3 586 °C
Gravité spécifique à 25 °C :	Environ 2,26
Solubilité :	Insoluble dans l'eau
Coefficient de partage, Kow :	Inconnu
Viscosité :	Non applicable

Section 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

La stabilité :	Stable
Réactivité :	Aucun
Incompatibles :	Les oxydants forts tels que les chlorates et les nitrates, le potassium liquide, les peroxydes, le fluor et le trifluorure de chlore
Conditions à éviter :	Entreposage ou manipulation à proximité de substances incompatibles. Le graphite est un bon conducteur électrique. Ne permettez pas les situations où des accidents électriques peuvent se produire. Éviter la formation de poussière en suspension dans l'air.
Produits de décomposition dangereux :	Aucun connu

Possibilité de réactions dangereuses : Réagit violemment avec les oxydes
 Polymérisation dangereuse : Ne se produit pas

Section 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies probables d'exposition : Inhalation, contact cutané et oculaire.
 Symptômes :
 Immédiat
 Inhalation : Irritation, toux
 Yeux : Sérieuse irritation possible
 Peau : Légère irritation
 À retardement : Les symptômes semblent être relativement immédiats
 Toxicité aiguë : Relativement non toxique
 Toxicité chronique :
 Exposition de courte durée : Aucun connu
 Exposition de longue durée : Comme pour toutes les poussières, une pneumoconiose ou une «maladie pulmonaire poussiéreuse» peut résulter d'une exposition chronique.

Valeurs de toxicité aiguë - Santé

Nom chimique	LD50		CL50 (Inhalation)
	Oral	Dermique	
Graphite	> 2g/kg (rat)	Non-irritant, lapin, exposition de 4 heures	Non Applicable

Toxicité pour la reproduction : Les ingrédients de ce produit ne sont pas connus pour avoir des effets reproducteurs ou tératogènes.

Organes cibles et effets (TOST) : Système respiratoire (irritant léger). Ce produit est un irritant léger pour les tissus épithéliaux (yeux, muqueuses, peau) et peut aggraver la dermatite. Aucune information n'a été trouvée indiquant que le produit provoque une sensibilisation.

Autres catégories de toxicité

Nom Chimique	Mutagénicité des cellules germinales	Cancérogénicité	Reproducteur	TOST Exposition unique	TOST Exposition répétée	Aspiration
Graphite	Aucun	Aucun	Aucun	Catégorie 3	Catégorie 2	Aucun

Section 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité :	Non-toxique cependant, en tant que limon, il peut dégrader l'habitat aquatique.
Persistance / Dégradabilité :	Insoluble dans l'eau
Probabilité de biodégradation rapide :	Est: 0,74 (Rapide)
Probabilité de biodégradation anaérobie :	Est: 0,76 (Rapide)
Potentiel de bioaccumulation :	Faible
Facteur de bioconcentration :	Est: 2,43 (poids humide)
Facteur de bioaccumulation :	Peu - Non soluble
Mobilité dans le sol :	Pauvre
Log Koc :	Est. 0,946
Log Koa :	Est: -0,45
Log Kaw :	Est: 1,43

Autres effets écologiques néfastes : Pas d'autres effets connus à l'heure actuelle.

Valeurs de toxicité aquatique - Environnement - Recherche

Nom chimique	Aigu (CL50)	Chronique (CL50)
Graphite	Non Applicable	Non Applicable

Valeurs de toxicité aquatique – Environnement – Estimations

Nom chimique	Aigu (CL50)	Chronique (CL50)
Graphite	165,54 mg/L Poisson 96 heures; 83,95 mg/L de Daphnid 48 heures	39,20 mg/L les algues vertes 96 heures

Section 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Manipulation en toute sécurité :	Utiliser un EPI approprié lors de la manipulation et bien se laver après manipulation (voir Section 8).
Considérations relatives à l'évacuation des déchets :	Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.
Emballage contaminé :	Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

REMARQUES :

Ce produit n'est pas un déchet dangereux RCRA classiquement dangereux ou répertorié. Éliminer selon les lois nationales ou locales, qui peuvent être plus restrictives que les lois ou règlements fédéraux. Le produit utilisé peut être altéré ou contaminé, ce qui crée différentes considérations d'élimination.

Section 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro ONU :	Non Applicable
Nom officiel d'expédition ONU :	Non Applicable
Classe de danger pour le transport :	Non Applicable
Groupe d'emballage :	Non Applicable
Polluant marin ? :	NON
IATA :	Non réglementé
Département des transports (DOT) des Etats-Unis :	Non réglementé

REMARQUES :

Ce produit n'est pas défini comme une matière dangereuse selon la norme 49 CFR 172 du Ministère des transports américain (DOT), ou par la réglementation relative aux Transports du Canada « Transports de marchandises dangereuses ».

Précautions particulières pour l'expédition :

L'information sur le transport ci-dessus couvre l'agent extincteur à poudre sèche Graphite tel qu'il est expédié dans des contenants en vrac et non lorsqu'il est contenu dans des extincteurs d'incendie ou des extincteurs. En cas d'expédition dans un extincteur d'incendie à pression stockée, et pressurisé avec un gaz propulseur ininflammable, inerte et non toxique, l'extincteur est considéré comme une matière dangereuse par le Ministère des transports américain et le Transport du Canada. Le nom officiel d'expédition doit être EXTINCTEUR D'INCENDIE et la désignation de l'ONU est UN1044. La classe / division de danger du DOT est QUANTITÉ LIMITÉE en cas de pressurisation inférieure à 241 psig et en cas d'expédition par transport routier ou ferroviaire. Utiliser une étiquette de Gaz ininflammable (classe 2,2) en cas d'expédition par transport aérien.

Groupe d'emballage – Non Applicable.

Section 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Statuts des inventaires internationaux : Tous les ingrédients sont dans les inventaires suivants

Pays	Agence	Statuts
États-Unis d'Amérique	TSCA	Oui
Canada	DSL	Oui
Europe	EINECS/ELINCS	Oui
Japon	MITI	Non
Corée du Sud	KECL	Oui

Restrictions REACH du Titre XVII : Aucune information disponible

Nom chimique	Substances Dangereuses	Solvants organiques	Substances nocives dont les noms sont à indiquer sur l'étiquette	Registre de rejets et transferts de polluants (Classe II)	Registre de rejets et transferts de polluants (Classe I)	Loi de contrôle de poisons et de substances délétères
Graphite	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable

Composant	ISHA – Substances nocives interdites pour la fabrication, l'importation, le transfert ou l'approvisionnement	ISHA – Substances nocives exigeant une autorisation	Liste de classification des produits chimiques toxiques (TCCL) – Produits chimiques toxiques	Inventaire de rejets toxiques (TRI) – Groupe I	Inventaire de rejets toxiques (TRI) –Group II
Graphite	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable

Phrases européennes de risque et de sécurité :

Classification de l'UE :	XN	Irritant
Phrases R :	20	Nocif par inhalation.
	36/37	Irritant pour les yeux, système respiratoire.
Phrases S :	22	Ne pas respirer la poussière.
	23/24/25	Éviter l'inhalation et le contact avec la peau et les yeux.
	26	En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau et consulter un médecin.
	36	Porter des vêtements de protection appropriés.
	38	Lorsque la ventilation est insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

U.S. Federal Regulatory Information:

SARA 313:

Section 313 du titre III de la loi Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA) – Ce produit ne contient pas de produits chimiques soumis aux exigences de déclaration de la Loi et du titre 40 du Code des règlements fédéraux, Partie 372. Aucun des produits chimiques de ce produit n'est soumis aux exigences de déclaration en vertu de la loi SARA, ou à des quantités de planification de seuil SARA (TPQ) ou des quantités à déclarer CERCLA (QR) ou est réglementé en vertu de la TSCA 8(d).

SARA 311/312 Catégories de danger :

Danger aigu pour la santé :	Non
Danger chronique pour la santé :	Non
Risque d'incendie :	Non
*-Danger de libération soudaine de pression :	Oui
Danger de réaction :	Non

*- Uniquement applicable si le matériau est dans un extincteur pressurisé.

Lois sur la qualité de l'eau et de l'air (Clean Water/Clean Air Acts) :

Ce produit ne contient aucune substance réglementée comme polluant en vertu de la Clean Water Act (40 CFR 122,21 et 40 CFR 122,42) ou Clean Air Act, Section 112 Polluants atmosphériques dangereux (PAD) (voir 40 CFR 61) et l'article 112 des amendements à la Clean Air Act de 1990.

Informations réglementaires des États-Unis :

Les substances chimiques de ce produit sont couvertes par les réglementations spécifiques de l'État, comme indiqué ci-dessous :

Alaska - Substances dangereuses et toxiques désignées : Aucune
Californie - Limites d'exposition admissibles pour les polluants chimiques : Aucune
Floride - Liste de substances : Aucune
Illinois - Liste de substances toxiques : Aucune
Kansas - Section 302/303 Liste : Aucune
Massachusetts - Liste des substances : Aucune
Minnesota - Liste de substances dangereuses : Aucune
Missouri – Informations relatives à l'employeur / Liste de substances toxiques : Aucune
New Jersey - Droit à connaître la liste de substances dangereuses : Aucun
Dakota du Nord - Liste de produits chimiques dangereux, quantités à déclarer : Aucune
Pennsylvanie - Liste de substances dangereuses : Aucune
Rhode Island - Liste de substances dangereuses : Aucune
Texas - Liste de substances dangereuses : Aucune
Virginie-Occidentale - Liste de substances dangereuses : Aucune
Wisconsin - Substances toxiques et dangereuses : Aucune

Proposition 65 de la Californie : Aucun composant n'est répertorié dans la liste de la Proposition 65 de la Californie.

Autre :

Mexique - Grade	Aucun composant répertorié
Canada - Classe de risque SIMDUT	Aucun composant répertorié

Section 16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité (FDS) se conforme aux exigences des réglementations ou normes des États-Unis, du Royaume-Uni, du Canada, de l'Australie, et de l'UE, et se conforme au format proposé ANSI Z400,1 de 2003.

Date d'émission :	17 juin 2012
Date de révision :	20 mars 2018
Notes de révision :	Aucun

Les renseignements donnés ici sont établis de bonne foi mais aucune garantie implicite ou explicite n'est donnée. Révisé par William F. Garvin, CIH.